

Budget Prévisionnel et Plan d'actions prévisionnel 2023 – 2024

a. Actions génératrices de produits :

- i. Subvention départementale 76 : environ 12 000 € (juin 2024)
- ii. DFA 2022 – 2023 : environ 13 000 € (avril 2024)
- iii. Produits prévisionnels 2023 – 2024 : 25 000 €

Si récupération à titre dérogatoire de la DFA 2021 – 2022 alors produits sur exercice précédent : environ 13 000 € supplémentaires → produits prévisionnels 2023 – 2024 = 38 000 €

b. Actions génératrices de charges :

- i. Rétrocession de la DFA du CDTE 76 :
1300 € pour la DFA 2022 – 2023
1300 € pour la DFA 2021 – 2022 en cas de possibilité
- ii. Accompagnement des championnats départementaux
 1. Club : 350 € / championnat (Attention : 600 € pour le CSO)
 - i. Championnat CSO – Canteleu – 11&12/05 (600 €)
 - ii. Championnat Dressage – la Brèteque – 07/04 (350 €)
 - iii. Championnat Equifun – USBC – 24/03 (350 €)
 - iv. Championnat Hunter – St Paer – 14/04 (350 €)Budget prévisionnel 2024 pour championnats départementaux club = 1650 €
(2000 € pour plus de souplesse dans le budget prévisionnel)
 2. Amateur : pas de règle fixe auparavant, fonction des disponibilités du CDE.
Exemple 2023 : 3000 € pour les amateurs CSO, pas d'autre discipline à accompagner. Pour 2024 : 1500 €.
- iii. Accompagnement des CSI ayant lieu sur le territoire départemental : 1000 € TTC par étoile dans la limite de 2 CSI et 5 000 € TTC par organisateur.
Budget prévisionnel 2024 : limiter à 4000 € TTC par organisateur soit budget prévisionnel = 8 000 € TTC (2 CSI (4* et 2* ?) Canteleu + 1 CSI 4* EquiSeine)
- iv. Accompagnement des enseignants du 76 lors du National des Enseignants : prise en charge de l'engagement : varie entre 85 et 115 € selon la catégorie et la discipline engagée : moyenne 100 € / engagé
Sur les exercices précédents :
28 engagés en 2022 à Saumur : 2 800 € : accompagnés à 100 %
6 engagés en 2023 à Lamotte : 600 € : pas accompagnés faute de visibilité comptable
Budget prévisionnel 2024 (Saumur) : 2 500 € (forfait de 100 € / engagé)
- v. Accompagnement de stages enseignants et / ou sportifs mis en place par les adhérents FFE du 76 : enveloppe globale de 3000 € maximum dans la limite de 1500 € / stage. Demandes étudiées par le CDE 76.
Mode opératoire comptable : le CDE perçoit les recettes des stages (participation financière des inscrits) et en retour paie les factures des intervenants (prestation + frais de déplacement) et les éventuelles locations

de structures. Les frais de bouche / de logement / de boxes des stagiaires sont à leur charge.

Mode opératoire de sélection des stages accompagnés : le COREN a mandat pour valider les stages : principe de base = premier arrivé, premier servi.

- vi. Soirée des médaillés en partenariat avec le COREN : Budget de 720 € pour l'année 2023. Budget prévisionnel 2024 : 1500 € de manière à pouvoir augmenter la qualité de la soirée / des lots remis.

c. Récapitulatif budget prévisionnel 2023 - 2024 :

	PRODUITS	CHARGES
Subvention départementale 76 2024	12 000	
DFA FFE 2022 - 2023	13 000	
DFA FFE 2021 - 2022	13 000	
Rétrocession DFA CDTE 76		1 300
		1 300
Championnats départementaux		3 500
CSI		8 000
National Enseignants		2 500
Stage enseignants et / ou sportifs		3 000
Soirée des médaillés		1 500
Divers (matériel, réparation, entretien, frais postaux, frais de gestion, reconstitution trésorerie)		5 200
		16 900
TOTAL	25 000	25 000
	38 000	38 000

Priorités 2023 - 2024 :

Amorcer la reconstitution d'une trésorerie, prioriser les actions (et donc les dépenses)
Remettre la comptabilité sur des exercices allant du 1^{er} septembre au 31 aout